

*Projet présenté par les députés :
M^{me} et MM. Ivan Slatkine, Pierre Weiss et
Fabienne Gautier*

Date de dépôt : 29 septembre 2009

Proposition de motion

pour le rétablissement immédiat de la desserte du tram 17 entre les arrêts « Lancy-Pont-Rouge » et « Palettes »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de la ville de Lancy, comptant aujourd'hui plus de 28 000 habitants, et son développement continu (Lancy-Square, La Chapelle – Les Sciers) ;
- la nécessité d'assurer la complémentarité des transports, entre autres, grâce à des transports en commun permettant une desserte efficace de la commune de Lancy ;
- l'importance de la desserte du Grand-Lancy par le réseau de trams, permettant l'accès direct des Lancéens aux Rues-Basses ;
- la diminution de la fréquence, liée à la suppression de la ligne 17 entre les arrêts « Lancy-Pont-Rouge » et « Palettes », n'ayant pas été compensée par une augmentation de la fréquence du tram 15 ;
- que des raisons techniques compliquent cette desserte, le tram 17 ne pouvant pas faire demi-tour à l'arrêt « Palettes » (rebroussement par la boucle possible que dans une direction) et devant continuer sa course en se transformant en ligne 15,

invite le Conseil d'Etat

à rétablir, dans les meilleurs délais, la desserte du tram 17 entre les arrêts « Lancy-Pont-Rouge » et « Palettes » et à étudier toutes mesures favorisant une amélioration de la desserte du périmètre Lancy-Pont-Rouge-Palettes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A la fin de l'année 2005, la ligne de tram 17, reliant Lancy-Pont-Rouge à la gare des Eaux-Vives en passant par les Acacias, Plainpalais et les Rues Basses, a été inaugurée. Bien que censée relier la gare de Chêne-Bourg à Lancy-Pont-Rouge, la ligne a été prolongée de manière à rejoindre l'arrêt Palettes, offrant ainsi aux Lancéens des transports en commun plus fréquents, leur permettant de se rendre directement au centre-ville en prenant le tram.

En novembre 2008, afin de répondre à une demande importante à l'autre extrémité de la ligne, l'attribution des rames a été modifiée. Ainsi, les trams permettant la desserte Lancy-Pont-Rouge aux Palettes ont été transférés de manière à assurer une offre plus étendue en déplaçant le terminus de la ligne de la gare de Chêne-Bourg à Moillesulaz. Cette modification a été, entre autres, justifiée par les TPG par le fait que la ligne était moins fréquentée à Lancy.

Aujourd'hui, tant la population de Lancy que ses élus se mobilisent massivement afin de faire rétablir, dans les meilleurs délais, la desserte dont bénéficiait la commune et dont elle a été amputée. A ce sujet, une marche réunissant la population lancéenne ainsi que le lancement d'une pétition (P 1697) ont été organisés.

Lorsque l'administration et les TPG sont interrogés sur cette question, il est répondu que la priorité doit être donnée au tronçon du réseau faisant l'objet d'une grande demande. Au vu de la charge de trafic actuelle, le rétablissement de deux lignes de tram ne serait pas justifié, la seule desserte du périmètre par la ligne 15 étant jugée suffisante. Au surplus, il est précisé que la ligne 12 ayant été prolongée jusqu'aux Palettes de manière à interligner avec la ligne 15, offrirait une alternative suffisante et permettrait aussi l'augmentation de l'offre à la gare Cornavin, en provenance de la place des Nations.

Cela étant, il semblerait qu'en réalité ces solutions ne soient pas suffisantes. En effet, depuis cette modification, les clients des TPG souhaitant se rendre des Palettes dans les Rues-Basses ont vu, suite à la suppression de la ligne 17, leur temps d'attente augmenter de 100%, passant de 7 minutes à 14 minutes d'attente en moyenne. Pour rappel, le temps moyen d'attente est d'un peu plus de trois minutes sur les axes desservis par trois lignes de tram et d'environ 5 minutes sur ceux étant desservis par deux lignes.

Alors qu'avant il était possible de se rendre directement dans les Rues-Basses en prenant un tram aux arrêts sis sur le tronçon Palettes Lancy-Pont-Rouge, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à des changements, soit en empruntant les lignes 12 et 13 au départ des Palettes, effectuant ainsi un parcours beaucoup plus long, ou en empruntant le tram 15 et en procédant à un changement en cours de route pour récupérer la ligne 17.

S'agissant de la complémentarité des modes de transport, alors que la loi sur le réseau des transports publics (LRTP - H 1 50) prévoit à son article 1, alinéa 1, que «l'ensemble des modes de transports collectifs et semi-collectifs est organisé de manière à offrir un réseau complet au service des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines» et à son alinéa 2 que «les modes de transports cités à l'alinéa 1 et les modes de déplacement individuels sont conçus et organisés dans une perspective complémentaire», la situation et les modifications entreprises sur la ligne 17 surprennent. En effet, la desserte initialement offerte aux Lancéens s'est vue diminuée, sans pour autant que la fréquence du tram 15 n'ait été augmentée de manière à compenser cette diminution.

Dans ce sens, les signataires de la présente motion demandent que la desserte du tram 17 entre les arrêts « Lancy-Pont-Rouge » et « Palettes » soit rétablie dans les meilleurs délais et que soient étudiées toutes mesures favorisant une amélioration de la desserte du périmètre Lancy-Pont-Rouge - Palettes.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente motion **et à la renvoyer au Conseil d'Etat.**